

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Du mercredi 7 juillet 2010*

## ETUDE CADRE DE VIE

Frédéric BERNARD, adjoint à la culture et au cadre de vie, présente les critères qui ont présidé à la sélection des candidatures et propose de retenir le Cabinet David Binon.

## ETUDE MOULIN SECONDE PHASE TRAVAUX

Frédéric BERNARD, adjoint à la culture et au cadre de vie, présente les critères qui ont présidé à la sélection des candidatures et propose de retenir le Cabinet T'Kint, déjà choisi pour la première phase et seule candidature déposée.

## CLASSEMENT DE VOIE PRIVEE EN VOIE PUBLIQUE

Mme Patricia VERPLAESTE, adjointe à l'urbanisme et à l'habitat, demande d'abroger la délibération précédente relative à la rue Delbreil et de la remplacer par une délibération précisant cette fois la liste des parcelles faisant l'objet d'un transfert d'office dans le domaine public communal.

## ABANDON MANIFESTE

Sur proposition de Mme Patricia VERPLAESTE, le conseil mandate à l'unanimité le maire afin de mettre en place une procédure d'abandon manifeste provisoire à l'encontre du logement situé 71, rue Roger Salengro.

## MANDAT A L'ADJOINT A L'URBANISME

Le maire rappelle que la commune achète un terrain au CCAS dont il est le Président et qu'il ne peut à la fois être le vendeur et l'acheteur.

Il propose donc l'accord du conseil pour mandater Madame VERPLAESTE pour agir au nom de la commune dans le cadre de cette transaction foncière.

## ACCUEIL DE LOISIRS

Sur proposition de Pascal LEBLANC, adjoint à l'action sociale, le conseil vote :

- le principe de trois bons d'achat de soixante euros pour les trois encadrants bénévoles de l'accueil de loisirs.
- le tarif pour les parents participants aux voyages de l'accueil des loisirs maternelle : 15 € pour la sortie découverte de la ferme et 25 € pour le Parc d'attraction de Popsaland
- Le tarif du camp d'ados prévu à Stella Plage du 9 au 13 août : 60 € par personne
- Le recrutement de deux encadrants pour le camp d'ados ;
- Le taux horaire payé à l'enseignant assurant l'étude scolaire (21,51 €)

## LOGEMENT COMMUNAL

Le maire annonce qu'un logement communal se libère et qu'il sera prioritairement attribué à un agent communal volontaire.

## ENVELOPPE PRIMES IEMP

Le maire propose de reconduire les montants de l'an passé, à savoir une enveloppe de 3430,11 euros pour le grade d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe et 2500,16 euros pour le grade de « rédacteur ».

## COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire, le conseil vote :

- la mise en place des modalités relatives à l'instauration du temps partiel dans la collectivité
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

